

Les conséquences du harcèlement sexuel sur des employées en milieu professionnel algérien

Naima Ben Si Saïd-Zarguen
Université Mouloud Mammeri campus Tamda
Tizi-Ouzou, Algérie

Résumé

Le harcèlement sexuel sur des femmes prend de plus en plus de l'ampleur, dans les milieux professionnels algériens. Il constitue une menace pour l'intégrité psychique et professionnelle des employées. Le harceleur utilise un ensemble de comportements verbaux et non verbaux à caractère sexuel, offensants, non désirés ou non réciproques à l'égard de sa collègue. Ce comportement provoque chez sa victime des conséquences psychologiques graves et peut même entraîner la baisse du rendement professionnel et pousse entre autres à l'abandon ou à la démission de son poste de travail.

Dans ce sens, il importe de mieux comprendre le contexte et les facteurs associés à cette problématique, car d'autres facteurs demeurent inabornables dans notre société souvent conditionnée par des tabous. A cet effet, cette étude a été menée auprès d'un échantillon aléatoire de femmes employées dans une entreprise algérienne, elles sont âgées de 20 à 60 ans. Pour répondre aux objectifs de l'étude, elles ont répondues à un questionnaire d'auto évaluation sur le harcèlement sexuel. Les analyses statistiques ont montré que 77.92 % des employées auraient été victimes du harcèlement sexuel, soit par un responsable hiérarchique 56.66% ou par un collègue 21.26%. En conséquence, ces comportements non désirés ont produits des effets défavorables sur la santé mentale des victimes. En effet, 99.99% des victimes ont évoquées une panoplie de troubles psychologiques tels que : troubles émotionnels 53.33%, troubles de sommeil 16.66 % pensées suicidaires 08.33%, dépression 11.67%, et aussi des troubles organiques tels que : les maladies d'ordre gastrique 10%, ce qui a induit chez la majorité de la population soit 99.99 % de l'échantillon à la réduction de leurs rendements au travail.

Ces résultats attirent l'attention sur l'importance des conséquences enregistrées chez ces victimes du harcèlement sexuel au travail, et qui peuvent encore contribuées dans la déchéance psychologique de ces cas d'autant plus que le harcèlement a pris des dimensions morales soit en couvrant ou en humiliant le harceleur mais rarement en déposant plainte contre lui.

Mots –clés : Harcèlement, Harcèlement sexuel, Santé mentale.

Introduction

Le Harcèlement couvre un large éventail de comportements de nature offensive; Il est généralement compris comme un comportement qui perturbe ou bouleverse, et il est typiquement répétitif ; Au sens juridique, c'est un comportement qui semble déranger ou menacer et fait référence aux avances sexuelles persistantes et non désirées, généralement sur le lieu de travail, où les conséquences du refus sont potentiellement très désavantageuses pour la victime (<https://en.wikipedia.org/wiki/Harassment#Etymology>).

Précisément, le concept du harcèlement sexuel désigne une conduite importune de nature sexuelle qui est suffisamment persistante ou offensante pour interférer déraisonnablement avec la performance professionnelle d'un employé ou créer un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant, que ce soit du sexe opposé ou du même sexe (Brown, L. 2017).

Ceci dit, que le harcèlement sexuel est souvent précédé par des séquences désignées par le terme harcèlement moral et qui est couramment utilisé pour décrire les situations où une élève, une étudiante ou une employée est systématiquement et à plusieurs reprises, maltraitée et victimisée par des collègues, des subordonnés ou des supérieurs, dont les comportements peuvent prendre la forme de mots comme la séduction, des gestes ou des actions comme : toucher, pincer, tapoter, saisir, se frotter contre le corps ou piquer le corps d'une autre

employée, ou se permettre des blagues ou des commentaires sur la sexualité ou sur une expérience sexuelle, ainsi, ces comportements verbaux ou non verbaux ont tendance à créer par la suite un environnement de travail offensant et dégradant (Brodsky, C. M. 1976; Firestone, J. M., & Harris, R. J. 1994).

Toutefois, des études sur le harcèlement sexuel se sont limitées à des récits cliniques et anecdotiques, ceci avant la révolution industrielle, et la plupart des études se sont principalement limitées aux pays de l'Europe du Nord, ainsi, la recherche empirique n'a pas abouti à des conclusions définitives sur ses antécédents et ses conséquences, tant sur le plan personnel qu'organisationnel, des résultats obtenus sur 42 études avec 60 échantillons, ont identifiés certains facteurs environnementaux et organisationnels comme principaux prédicteurs du harcèlement (Cantisano, G. T., Domínguez, J. M., & Depolo, M. 2008).

L'étude systématique sur le harcèlement sexuel a débuté par les travaux de Brodsky, C. M. qui écrivait dans son ouvrage *The harassed worker*, (1976) que : "le harcèlement sexuel des femmes est un ensemble de traitement répété, offensant et émotionnellement bouleversant des employés par d'autres au travail; cela peut inclure le harcèlement à caractère sexuel comme les avances sexuelles régulières et non désirées où le refus peut être désavantageux pour la personne harcelée et perçu comme une attaque par la victime qui est inquiète, fatiguée et angoissée par les harcèlements répétés.

En outre, Brodsky, (1976); Cantisano, & al. (2008) ; Einarsen, S. (2000) ; Fitzgerald, L. F.(1993) indiquent que le harcèlement sexuel est un phénomène commun qui comprend les lieux de travail, les rues, les institutions et même à la maison et que chaque personne harcelée du même sexe ou du sexe opposé aurait été victime du harcèlement de son responsable hiérarchique, ils suggèrent aussi qu'environ une femme sur deux sera harcelée à un moment donné au cours de sa vie scolaire ou professionnelle, selon ces mêmes chercheurs, la plupart des victimes ne signalent pas les actes du harcèlement pour diverses raisons comme : les pressions familiales, le peu d'importance accordé par la police aux faits relatés par les victimes, le processus du traitement des cas du harcèlement qui est parfois long et souvent la victime est blâmée et stigmatisée dans ses perspectives de continuer à travailler ou de perdre son emploi, cela semble relativement semblable entre les hommes et les femmes qui ont subis de fortes pressions par leurs harceleurs.

Dans ce sens, Marsh, J., Patel, S., Gelaye, B., Goshu, M., Worku, A., Williams, M. A., & Berhane, Y. (2009) ; McDonald, P. (2012) ; ont rapporté que le harcèlement sexuel est une forme de violence sexuelle, les individus qui la subissent souffrent de conséquences psychologiques graves tels que les pensées suicidaires, la dévalorisation, la dépression, le stress, les maladies graves, l'abandon du travail ou de l'école.

Selon Boddy, C. R. (2017) les effets du harcèlement sexuel peuvent varier selon l'individu, la sévérité et la durée du harcèlement, souvent, le harceleur est classé dans la catégorie des ennuyeux. Cependant, d'autres situations peuvent, modifier la vie de la victime en particulier quand les abus sont répétés, et / ou quand le harceleur essaye de se venger contre une victime qui ne se soumet pas à son harcèlement, ou qui s'en plaint ouvertement, ainsi la personne harcelée peut souffrir d'un ensemble de problèmes de santé comme la dépression, l'anxiété et / ou les attaques de panique, des cauchemars, de la honte et de la culpabilité, des troubles de concentration, des maux de tête, fatigue ou de la perte de motivation, des problèmes gastriques, des troubles de l'alimentation (perte du poids ou surpoids), de la prise de l'alcool, de l'hypertension artérielle, de la perte de confiance en soi, de la perte de l'estime de soi, ces comportements apparaissent par le fait de se sentir trahi, ou se sentir en colère ou violenté par l'agresseur et même impuissant ou hors de contrôle ce qui conduit la victime au retrait de la vie sociale et à l'apparition du stress post-traumatique ou de tentatives suicidaires.

Les statistiques antérieures établies par l'OMS en 2002 sur le harcèlement sexuel des femmes, indiquent qu'une femme victime est trois fois plus susceptible de souffrir de la dépression, 6 fois plus susceptibles de souffrir du stress post traumatique, 13 fois plus susceptibles de souffrir de l'addiction à l'alcool, 26 fois plus susceptibles à la consommation des drogues, 4 fois plus susceptible d'envisager le suicide. Dans le même sens Equal Rights Advocates, un centre de droit des femmes aux États-Unis, montre que 90 à 95% des femmes harcelées sexuellement souffrent des troubles psychologiques tels que le stress, l'anxiété, la dépression, les maux de tête, les troubles du sommeil, la perte de poids, les nausées, la baisse de l'estime de soi et le dysfonctionnement sexuel, en outre, les victimes de harcèlement perdent jusqu'à 4,4 millions de dollars en salaires et 973 000 heures de congé sans solde chaque année (Marsh J, & al. 2009)

Les comportements à risque à savoir: la dépression, la tentative de suicide, l'isolement ou l'abandon de son poste de travail, ou de ses études sont révélateurs d'un mal être psychologique, les personnes harcelées adoptent ce risque, comme un moyen de s'effacer du groupe ou de la société, d'autant plus qu'un manque d'estime de soi, la volonté de faire impression ou au contraire un besoin irrésistible de fuir, sont autant d'émotions qui peuvent déboucher sur la mise en danger de soi (McDonald, P. 2012 ; Boddy, 2017).

Ce faisant, les troubles émotionnels ou comportementaux peuvent aussi être observés chez les personnes régies par une société conditionnée par les interdits sociétaux inspirés par une culture berbéro-arabo musulmane, qui refuse aux femmes de s'exprimer quand les difficultés renvoient aux relations sexuelles, en d'autres mots, on connaît peu sur les conséquences du harcèlement sexuel sur les employées en milieu professionnel Algérien, ce qui fait que ces comportements ne sont pas révélés par la victime du harcèlement qui garde en secret ce mauvais épisode au risque d'être punie et bannie par la communauté.

En matière juridique le harcèlement sexuel des femmes est une infraction pénale mais aussi est considéré comme une maltraitance psychologique, ainsi la dignité du citoyen est au centre des préoccupations du constituant eu égard à la constitution de 2015, qui dispose de l'article 341 bis modifié et complété par l'article 6 de la loi n°15-19 du 30 décembre 2015, modifiant et complétant l'ordonnance n°66-156 du 8 juin 1966 portant code pénal (jora n°71 du 30/12/2015 p3) «Est réputée avoir commis l'infraction de harcèlement sexuel et sera punie d'un emprisonnement d'un (1) an à trois (3) ans et d'une amende de 100.000 DA à 300.000 DA, toute personne qui abuse de l'autorité que lui confère sa fonction ou sa profession, en donnant à autrui des ordres, en proférant des menaces, en imposant des contraintes ou en exerçant des pressions dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle; si l'infraction d'harcèlement est retenue par le juge pénal, l'auteur encourt cumulativement la peine d'emprisonnement et l'amende et non l'une d'elles seulement; « La peine est l'emprisonnement de deux (2) à cinq (5) ans et l'amende de 200.000 DA à 500.000 DA, si l'auteur est un proche parent (mahrim) ou si la victime est une mineur de seize (16) ans ou si le fait commis a été facilité par la vulnérabilité, la maladie, l'infirmité, la déficience physique ou psychique de la victime ou par un état de grossesse; que ces circonstances soient apparentes ou connues de l'auteur et « En cas de récidive, la peine est doublée au double ».

En conséquence, la plupart des études consultées sur le harcèlement sexuel des femmes se sont concentrées sur les conséquences socio-juridiques du harcèlement, négligeant en grande partie ses conséquences sur la santé mentale, ainsi, une enquête a été menée pendant le premier trimestre 2014 par la Fondation algérienne pour la promotion de la santé et de la recherche dans quatre wilayas (Alger, Blida, Guelma, Tipasa) du pays, dans le secteur public (postes, finances, santé) et dans 15 wilayas (Alger, Blida, Tipasa, Boumerdès, Tizi Ouzou, Bouira, BBA, Guelma, Skikda, Biskra, Aïn Defla, Chlef, Tlemcen, Oran et Ghardaïa) pour le milieu universitaire. Au total, 3227 étudiantes, dont 2886 Algériennes et 341 étrangères, et 600

employées ont répondu au questionnaire de la Forem. Celui-ci comportait 15 questions et 20 sous-questions. Dans le domaine du travail, 65% des femmes ont répondu être victime d'un harcèlement verbal et non-verbal, dont les auteurs sont généralement les directeurs dans 30% des cas, les chefs de bureau dans 20% des cas et les agents de sécurité dans 14% des cas.

Cela dit et selon la Forem une femme sur deux en Algérie est concernée par le harcèlement sexuel, ainsi l'acte du harcèlement est commis dans 26% des cas dans le bureau du directeur et dans 23% des cas pendant les heures de travail. Les harceleurs procèdent de différentes manières. Certains invitent ces femmes dans des endroits douteux, ferment la porte et regardent leur proie avec insistance (71%) avant de faire des remarques sur leurs physiques. Certains insistent pour qu'elles acceptent leurs invitations et n'hésitent pas à menacer leurs victimes de représailles, alors que d'autres pratiquent directement des attouchements. En cela, 45,11% des étudiantes algériennes interrogées affirment avoir été victimes de harcèlement sexuel contre 37% des étudiantes étrangères ; les auteurs sont des enseignants, des administrateurs et des agents de sécurité ; près de 60% d'entre elles affirment que les enseignants sont les premiers auteurs de ces actes de harcèlement ; les propositions varient sous plusieurs formes : échange physique pour décrocher l'année universitaire, promesses de bonnes notes ou proposition d'argent, remarques sur l'apparence physique, invitation de manière répétée, attouchements et baisers, le harcèlement contre les étudiantes se manifeste généralement à l'université, en salle d'étude, au bureau ou dans les transports.

Toutefois, les cours juridiques ont procédé à l'application des lois condamnant les harceleurs, en 2008, deux directeurs d'établissement scolaire l'un à Oran et l'autre à Tébessa ont été condamnés pour harcèlement sexuel commis à l'encontre d'une enseignante (Hanifi, Louisa. 2013 : 5 -7 et 8), un autre employeur a été condamné sur la base de l'article 341 bis par le Tribunal de Mostaganem dont le jugement a été confirmé par la Cour et ce pour cause d'harcèlement sexuel à l'encontre d'une salariée (Hanifi, Louisa. 2013 : 9), un cadre de la Banque d'Algérie (BA) ayant été poursuivi pour harcèlement sexuel a bénéficié du témoignage en sa faveur de certains de ses employés de sexe masculin et de sexe féminin, sans préciser quelle a été la décision judiciaire rendue par la suite soit relaxe ou condamnation (El Watan 2008 :5), en 2012, l'ancien directeur de la chaîne TV4 a été condamné pour harcèlement sexuel sur la base de l'article 341 bis suite à une plainte conjointe de trois(3) journalistes femmes (El Watan du 2011 : 2).

Notons que le nombre de femmes harcelées ne cesse d'augmenter bien que dans la pratique les victimes préfèrent subir les souffrances en silence. De ces faits, nous nous demandons à quel point ces femmes victimes du harcèlement peuvent être affectées en l'absence d'un soutien familial ou social ?

Objectifs et hypothèses

Le harcèlement sexuel en milieu professionnel Algérien prend de plus en plus de l'ampleur. Il est donc important de mettre en lumière ce problème considéré comme tabou, jusqu'à présent. Ainsi, L'analyse de la situation peut permettre de mettre en lumière la gravité de la situation et ses conséquences sur la santé mentale des employées, afin de mettre en place des outils de prévention et d'intervention adaptés à la population victimes de ces agissements sexuels. En cela, cette étude avait pour objectifs de :

- De vérifier si les employées victimes du harcèlement sexuel en milieu professionnel Algérien présentent des troubles de santé psychologique.

Pour clarifier la situation, nous avons proposé l'hypothèse suivante :

- H1. les employées victimes du harcèlement sexuel en milieu professionnel algérien présentent des troubles de santé psychologique.

Méthode

Participants

Compte tenu de la sensibilité de la problématique, les sujets ont été choisis aléatoirement, parmi les soixante dix sept (77) femmes sollicitées, soixante (60) femmes âgées de 20 à 60 ans ont acceptées de répondre aux outils de l'investigation, soit 77.92 % de la population cible.

Mesures

Le harcèlement sexuel et ses conséquences ont été évalués à l'aide d'un questionnaire d'auto évaluation conçu à partir d'une combinaison de lectures sur Le harcèlement sexuel et ses conséquences sur la santé du personnel féminin exerçant en milieu professionnel Algérien , ce questionnaire d'entrevue comporte une série de questions ouvertes et fermées. Il comprend deux parties, la première est composée de données sociodémographiques telles que : l'âge, le niveau d'instruction (avec 4 réponses : primaire, moyen, secondaire, universitaire) l'état civil (avec 5 réponses : célibataires, mariées, divorcées, relations libres, veuves), le revenu financier de la famille (avec 5 réponses : très faible, faible, moyen, supérieur à la moyenne, supérieur), l'identité du harceleur tels que : un responsable hiérarchique, un collègue de travail. Tandis que dans la deuxième partie de l'entrevue les réponses sont ouvertes et se réfèrent à la question du harcèlement et les troubles de la santé mentale tels que : les troubles émotionnels les troubles de sommeil, les pensées suicidaires, la dépression mais aussi les troubles organiques tels que : les maladies d'ordre gastrique, et enfin le rendement au travail.

Résultats

Les données démographiques relatives à la population sont présentées dans le Tableau 1. Au total, soixante femmes (60) âgées de 20 à 60 ans ont répondues au questionnaire d'autoévaluation. Des analysés ont révélés que la première tranche d'âge des victimes du harcèlement sexuel se situe entre de 29-39 ans soit 38.33% âgées de 29-39 ans suivis de la population des 20-28 ans avec 30% puis celle des 40-49 ans avec 20% et en dernier la tranche d'âge des 50-60 ans avec 11.66%, comme on le voit sur le tableau ci-dessous, la plupart de ces femmes sont célibataires soit 35% suivis des femmes divorcées avec 25% puis la catégorie de femmes mariées avec 21.66%, et puis celles qui sont en relations libres avec 11.66% et enfin les veuves avec 6.66%. Le niveau d'instruction de ces femmes victimes du harcèlement varie entre le primaire et l'universitaire, ainsi la majorité ciblées par les harceleurs ont le niveau universitaire avec 40% suivis dans l'ordre avec le niveau secondaire 35%, le niveau moyen 20% et enfin le niveau primaire avec 5%, ajoutant à cela, ces victimes ont un revenu financier allant du très faible soit 35% au supérieur soit 5% au final, ces employées auraient été victimes du harcèlement sexuel par un responsable hiérarchique soit 56.66% ou par un simple collègue 21.26%.

Tableau 1*Données sociodémographiques de la population*

Variables					
Catégorie d'âge	<i>(n = 18) 20-28 ans (30.00 %)</i>				
	<i>(n = 23) 29-39 ans (38.33 %)</i>				
	<i>(n = 12) 40-49 ans (20.00 %)</i>				
	<i>(n = 7) 50-60 ans (11.66 %)</i>				
État civil	Célibataires	Mariés	Divorcés	Relation libre	Veuves
	<i>(n = 21)</i>	<i>(n = 13)</i>	<i>(n = 15)</i>	<i>(n = 7)</i>	<i>(n = 4)</i>
	35%	21.66%	25.00%	11.66	6.66
Niveau d'instruction	Primaire	Moyen	Secondaire	Universitaire	
	<i>(n = 3)</i>	<i>(n = 12)</i>	<i>(n = 21)</i>	<i>(n = 24)</i>	
	5%	20%	35%	40%	
Revenu financier	Très faible	Faible	Moyen	S/moyenne	Supérieur
	<i>(n = 21)</i>	<i>(n = 16)</i>	<i>(n = 11)</i>	<i>(n = 9)</i>	<i>(n = 3)</i>
	35%	26.66%	18.33%	15%	5%
Harcèlement commis par	Un responsable Hiérarchique	Un simple collègue			
	56.66%	21.26%			

Les résultats concernant la deuxième partie du questionnaire sont présentés dans le Tableau 2. En effet, les victimes du harcèlement sexuel en milieu professionnel Algérien rapportent un ensemble de troubles psychologiques et organiques liés à leurs mauvaises expériences, les troubles se présentent pour la majorité de l'échantillon par l'apparition des troubles émotionnels avec un pourcentage supérieur à la moyenne soit 53.33% suivi des troubles de sommeil avec 16.66% , la dépression avec 11.67%, et en dernier les maladies d'ordre gastriques avec 10.00% , en outre ces employées affichent un désintérêt total au travail ce qui a induit a la baisse dans leur rendement au travail.

Tableau 2*Répartition de la population selon l'apparition des troubles de la santé*

Troubles émotionnels	53.33%
Troubles de sommeil	16.66%
Pensées suicidaires	08.33%
Dépression	11.67%
Maladies d'ordre gastriques	10.00%
Réduction rendement au travail	99.99%

Discussion des résultats

Pour la plupart des personnes qui en font l'expérience, le harcèlement sexuel est parmi les douloureuses épreuves de la vie, en cela, la présente étude ne s'est pas limitée aux composantes sociodémographiques du harcèlement sexuel en milieu professionnel Algérien, son but était de vérifier le processus selon lequel les femmes réagissent aux harcèlements.

L'étude examinait dans quelle mesure le harcèlement sexuel pouvait contribuer dans l'apparition des troubles de la santé. Les résultats obtenus dans cette étude confirment l'hypothèse selon laquelle: Les employées victimes du harcèlement sexuel en milieu professionnel algérien présentent des troubles de la santé.

Il a été attendu que le harcèlement sexuel est un facteur de risque pour la santé. En effet, les résultats obtenus montrent que les femmes qui ont subi un harcèlement sexuel par un collègue souffrent de divers troubles psychologiques et aussi organiques.

A cet effet nous rejoignons les recherches de Brodsky, (1976); Firestone, & al, (1994) qui montrent à quel point le harcèlement verbal ou non verbal peut créer un environnement de travail offensant, dégradant et émotionnellement bouleversant des employés par d'autres au travail.

Cela dit que ces employées victimes du harcèlement peuvent présenter tous types de troubles de la santé comme une fatigue tant physique que mentale, cela implique des difficultés à prendre des décisions, des soucis de mémorisation, de concentration qui peuvent amener à un profond manque de motivation ce que d'ailleurs a montré 99.99 % de l'échantillon dans la baisse du rendement au travail.

En d'autres termes, ces femmes dans ces situations de frustration et d'angoisse permanente, tendent à se résigner et à considérer comme insurmontable leurs difficultés, à tel point ou le silence et les menaces du harceleur peuvent les conduire, en l'absence de support social, à penser de manière négative et à se croire incapable d'affronter la situation ou de résoudre leurs problèmes. Ces explications concordent aussi avec celles des : Marsh, & al. (2009) ; McDonald, (2012) qui rapportent que le harcèlement sexuel engendre des pensées suicidaires, la dévalorisation de soi, la dépression, le stress, les maladies graves, l'abandon de travail.

Nous appuyons les résultats de notre étude par ceux de Boddy, (2017) qui indique que les effets du harcèlement sexuel peuvent varier selon l'individu, la sévérité et la durée du harcèlement mais qui précise aussi que la personne harcelée peut souffrir d'un ensemble de problèmes de santé comme la dépression, l'anxiété, les attaques de panique, des cauchemars, la honte et la culpabilité, troubles de concentration, maux de tête, fatigue ou perte de motivation, problèmes gastriques, troubles de l'alimentation (perte du poids ou surpoids), prise de l'alcool, l'hypertension artérielle, la perte de confiance en soi, la perte de l'estime de soi, ces comportements apparaissent par le fait de se sentir trahi, ou se sentir en colère ou violenté par l'agresseur et même impuissant ou hors de contrôle ce qui conduit au retrait de la vie sociale et à l'apparition du stress post-traumatique ou de tentatives suicidaires.

Dans le même sens et selon Marsh & al. (2009) les femmes harcelées sexuellement souffrent des troubles psychologiques tels que le stress, l'anxiété, la dépression, les maux de tête, les troubles du sommeil, la perte de poids, les nausées, la baisse de l'estime de soi et le dysfonctionnement sexuel, et perdent jusqu'à 4,4 millions de dollars en salaires et 973 000 heures de congé sans solde chaque année.

En revanche tous ces comportements négatifs sont révélateurs d'un mal être psychologique, les personnes harcelées adoptent ce risque, comme un moyen de s'effacer du groupe ou de la société surtout quand il s'agit d'une société régit par les interdits acceptant le silence.

Conclusion

Cette étude portait sur les conséquences du harcèlement sexuel sur des employées en milieu professionnel algérien. Elle a permis d'examiner et de confirmer l'exactitude de l'hypothèse. Les résultats obtenus établissent de façon formelle la prédiction supposée entre les variables étudiées ce qui nous autorise à soutenir l'existence du lien et de conclure que, le harcèlement sexuel sur des employées en milieu professionnel algérien comme événement stressant engendre de graves conséquences sur la santé des victimes.

Toutefois, des recherches ultérieures pourront s'intéresser à la même problématique, en élargissant la taille de l'échantillon à d'autres régions géographiques du pays, et en intégrant les variables de la santé en générale et de la santé mentale en particulier.

En outre, il serait bien important de développer des programmes préventifs et de les appliquer pour apporter de l'aide personnes harcelées en milieu professionnel des deux sexes afin de travailler leur émotivité et de les prévenir des risques engendrés par des événements stressants et leurs montrés leurs droit au respect et à l'intégrité dans le milieu de travail. Mais surtout, oser parler de l'interdit au sein d'une société qui fait obstacles aux changements, et signe à la fois un échec et un refus d'adaptation à une réalité existante sans l'empêcher en effet d'exister.

Références

1. Article 6 de la loi n°15-19 du 30 décembre 2015, modifiant et complétant l'ordonnance n°66-156 du 8 juin 1966 portant code pénal (jora n°71 du 30/12/2015 p 3)
2. Boddy, C. R. (2017). Harassment in the Workplace.
3. Brodsky, C. M. (1976). The harassed worker. Oxford, England: D. C. Heath & Co. Wikipedia <https://en.wikipedia.org/wiki/Harassment#Etymology>
4. Cantisano, G. T., Domínguez, J. M., & Depolo, M. (2008). Perceived sexual harassment at work: Meta-analysis and structural model of antecedents and consequences. *The Spanish Journal of Psychology*, 11(1), 207-218
5. Einarsen, S. (2000). Harassment and bullying at work: A review of the Scandinavian approach. *Aggression and violent behavior*, 5(4), 379-401.
6. El Watan (2011), Violences, harcèlement sexuel. Quelle justice pour les Algériennes, source : internet) cf. également Djamel alilat, Collectif des journalistes de la chaine Amazighe « Nous sommes victimes d'un tyran, Actualité p 2 <http://lejournaldemploi.dz/un-regard-furtif-sur-le-harcelement-sexuel-en-droit-algerien-que-de-chemin-parcouru-de-2004-au-30-decembre-2015/>
7. El Watan du 12/11/2008 p 5 ; Stop au harcèlement sexuel. Pas une de plus ! Campagne du réseau féministe algérien '' Harcèlement stop transmis par email le 17/12/1008) <http://lejournaldemploi.dz/un-regard-furtif-sur-le-harcelement-sexuel-en-droit-algerien-que-de-chemin-parcouru-de-2004-au-30-decembre-2015/>
8. Firestone, J. M., & Harris, R. J. (1994). Sexual harassment in the US military: Individualized and environmental contexts. *Armed Forces & Society*, 21(1), 25-43.
9. Fitzgerald, L. F. (1993). Sexual harassment: Violence against women in the workplace. *American Psychologist*, 48(10), 1070. <http://dx.doi.org/10.1037/0003-066X.48.10.1070>
10. Hanifi, Louisa. (Juin 2013). Le harcèlement sexuel au travail à travers la jurisprudence algérienne, Revue Algérienne Des Sciences Juridiques, Economiques et Politiques, Nouvelle série N°02/2013 Juin 2013. <http://lejournaldemploi.dz/un-regard-furtif-sur-le-harcelement-sexuel-en-droit-algerien-que-de-chemin-parcouru-de-2004-au-30-decembre-2015/http://lejournaldemploi.dz/un-regard-furtif-sur-le-harcelement-sexuel-en-droit-algerien-que-de-chemin-parcouru-de-2004-au-30-decembre-2015/>

11. La Fondation algérienne pour la promotion de la santé et de la recherche (2014) <http://www.afrik.com/algerie-une-femme-sur-deux-victime-de-harcelement-sexuel>
12. Marsh, J., Patel, S., Gelaye, B., Goshu, M., Worku, A., Williams, M. A., & Berhane, Y. (2009). Prevalence of workplace abuse and sexual harassment among female faculty and staff. *Journal of occupational health*, 51(4), 314-322.
13. McDonald, P. (2012). Workplace sexual harassment 30 years on: a review of the literature. *International Journal of Management Reviews*, 14(1), 1-17.

ملخص

إن التحرش الجنسي ضد المرأة من المشاكل المتزايدة في الأوساط المهنية الجزائرية، إذ يشكل تهديدا للصحة النفسية والمهنية للعاملات. فالمتحرش يستخدم اتجاه زميله / زميلها، مجموعة من السلوكيات اللفظية وغير اللفظية ذات مضمون جنسي غير مرغوب فيها و مرفوضة تؤدي إلى عواقب نفسية خطيرة منها انخفاض في مستوى الأداء المهني أو التخلي عن العمل أو حتى الاستقالة منه.

لذا ورغم تكتم وعدم إبلاغ ضحايا التحرش الجنسي لاعتبارات اجتماعية فمن المهم فهم هذه الإشكالية وأسبابها. لهذا الغرض تم توزيع استبيان للتقييم الذاتي بشأن التحرش الجنسي على عينة عشوائية من النساء العاملات في إحدى الشركات الجزائرية، تراوحت أعمارهن بين 20 و 60 عاما.

و قد أظهرت التحليلات الإحصائية أن 77.92% من العاملات من ضحايا التحرش الجنسي؛ إما من قبل المسؤول الأول بنسبة 56.66% أو من قبل موظف عادي بنسبة 21.26%، ما أدى إلى التأثير السلبي على الصحة النفسية لمجموع أفراد العينة بنسبة 99.99% و ظهور جملة من الاضطرابات النفسية كاضطرابات العاطفية بنسبة 53.33%، واضطرابات النوم بنسبة 16.66% و إستحواذ الأفكار الانتحارية بنسبة 08.33%، والاكنتاب بنسبة 11.67%، واضطرابات عضوية بنسبة 10%، وانخفاض في مستوى الأداء المهني لدغالبية العينة أي بنسبة 99.99%.

هذه النتائج تلفت الانتباه إلى أن التحرش الجنسي ضد المرأة في العمل أخذ أبعادا أخلاقية إما بعدم الإبلاغ عن الفاعل أو عن طريق إهانته ولكن نادرا ما يتم تقديم شكوى ضده.

الكلمات المفتاحية: التحرش، التحرش الجنسي، الصحة النفسية.